

# DE JEPS Spécialité « Animation Socio-Éducative ou Culturelle » Mention « Coordination de projets »\*

\*sous réserve d'habilitation de la DRAJES  
Ministère des sports et des jeux olympiques et paralympiques  
Date d'échéance d'enregistrement : 04/12/2029  
Code NSF : 335 FORMAcodes : 44067 / 32135

Code RNCP : 39930  
Code diplôme : 33633512  
Siret : 331 320 507 000 14  
N° de déclaration organisme de formation : 54 86 00 202 86

En co-coordination avec le CEMEA Poitiers



## > Le métier

Le titulaire du DEJEPS mention « Coordination de Projets » :

- Assure la conception, la mise en œuvre et l'évaluation de projets d'action dans une démarche d'éducation populaire s'inscrivant au service du projet de développement de la structure qui l'emploie. Ces projets peuvent s'adresser à différents publics et revêtent une intention éducative.
- Est force de proposition pour alimenter la réflexion stratégique conduite au sein de la structure.
- Réalise une veille sur l'évolution des pratiques, des démarches socio-éducatives et des réglementations de son domaine



## > Les débouchés

L'animateur-coordonateur travaille notamment dans le cadre d'associations de Jeunesse, d'Éducation Populaire, de Sport, de collectivités publiques, de regroupements intercommunaux, du secteur médico-social, d'entreprises du secteur marchand ou de l'économie sociale et solidaire.

Ces professionnels peuvent être amenés à intervenir auprès de tous publics.

## > Objectifs et modalités pédagogiques

La formation se déroule sur un volume horaire de **700 heures en organisme de formation**.

Elle s'articule autour des 4 Blocs de Compétences (BC) du DEJEPS ASEC « Coordination de Projets », dans le domaine de l'animation socio-éducative, culturelle ou sportive :



## > La certification

La validation des 4 Blocs de Compétences se fait au cours de la formation, et conformément aux recommandations de la DRAJES, sous forme de : réalisation de dossiers, soutenances, évaluations pédagogiques et techniques sur le terrain. Pour les 4 épreuves proposées (une par bloc de compétences), des jurys d'experts donnent des avis qui seront validés en fin de formation par le jury régional DRAJES.

## ➤ Les conditions d'accès à la formation

- Disposer d'une attestation de formation de base aux premiers secours (PSC1, AFPS, SST) ;
- Disposer d'une structure d'alternance et d'un financement de formation ;
- Justifier de la possession d'un des diplômes suivants :
  - diplôme de niveau 4 (niveau Bac) dans le champ de l'animation, du sport ou de l'intervention sociale ;
  - diplôme de niveau 5 (Bac + 2) a minima ;
- Ou:
  - attester d'un niveau de formation correspondant à un niveau 4 (niveau Bac) et d'une expérience d'animation de 6 mois
  - ou justifier de 24 mois d'activités professionnelles ou bénévoles correspondant à 1600 heures minimum..

## ➤ L'entretien de validation de candidature

Un entretien avec le coordinateur de formation sera effectué afin de vérifier la faisabilité et la cohérence du projet professionnel. La question du financement et de la situation d'alternance sera abordée.

## ➤ La poursuite de parcours

Suite à l'obtention du diplôme, vous pourrez entreprendre une formation de niveau supérieur dans le champ professionnel de l'animation et/ou du sport soit le DESJEPS. Les personnes qui suivent une formation DEJEPS et qui justifient d'une ou plusieurs expériences d'animation de mineurs, dont une au moins en Accueil Collectif de Mineurs, pour une durée totale de 28 jours dans les cinq ans qui précèdent, peuvent exercer les fonctions de directeur de séjours de vacances ou d'accueils de loisirs.

## ➤ Le coût

Devis établi en fonction des profils (nous consulter). La formation est accessible en apprentissage, les coûts sont pris en charge par l'employeur.

## ➤ Les dates

Informations collectives et entretiens individuels : 4 mai et 7 septembre 2026 au CPA Lathus

Informations collectives à distance : 16 mars et 22 juin 2026

Date limite de dépôt des dossiers : 31 août 2026

Journées de positionnement : 1er et 2 octobre 2026

Dates de la formation : du 1er octobre 2026 au 29 avril 2028

## ➤ Les chiffres clés

Lors de la dernière promotion 2022-2024, 100% des inscrits à la certification ont obtenu leur diplôme. A l'issue de la formation, deux stagiaires étaient en reconversion professionnelle, un en recherche d'emploi, cinq en contrat d'apprentissage et trois en CDI. Tous ont bénéficié d'une prise en charge pour la formation.

### Les + de la formation :

- Suivi personnalisé et accompagnement à la recherche de financement / structure d'alternance ;
- 1 semaine externalisée d'échanges de pratiques et découverte de structures
- 2 semaines externalisées à l'étranger en mobilité européenne
- Des intervenants extérieurs spécialisés
- Formation en alternance au CPA de Lathus et au CEMEA de Poitiers
- Restauration sur place et hébergement possible à proximité du CPA Lathus

### Contacts au CPA Lathus

Claudie GIRAULT  
Secrétaire du Service Formation  
05.49.91.87.14  
formation@cpa-lathus.asso.fr



### Référent Handicap

Olivier Picard  
o.picard@cpa-lathus.asso.fr